

GUIDE DES PRODUITS DE LA RECHERCHE ET DES ACTIVITES DE RECHERCHE

—
SOUS-DOMAINES : SHS 4 « ESPRIT HUMAIN,
LANGAGE, EDUCATION »

DISCIPLINE : LINGUISTIQUE

Septembre 2018



SOMMAIRE

A – PREAMBULE 4

COMPOSITION DE LA COMMISSION 4

INTRODUCTION 5

B – PRODUITS DE LA RECHERCHE 5

I. JOURNAUX / REVUES 5

1. Articles scientifiques5
2. Articles de synthèse / revues bibliographiques6
3. Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques)6
4. Autres publications numériques (carnets de recherche, blogs scientifiques etc.)6

II. OUVRAGES 6

1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions6
2. Direction / édition scientifique7
3. Chapitres d'ouvrage7
4. Contributions à des « Handbooks »7
5. Thèses publiées / éditées7

III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE 7

1. Communications à des colloques, ateliers et journées d'études7
2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès8
3. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche8

IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES 9

1. Prototypes et démonstrateurs9
2. Plateformes et observatoires9

V. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES 9

1. Outils logiciels (applications finalisées, scripts, etc.)9
2. Bases de données / Cohortes10
3. Corpus10
4. Outils d'aide à la décision11

VI. BREVETS, LICENCES ET DECLARATIONS D'INVENTION 11

VII. RAPPORTS D'EXPERTISES TECHNIQUES, PRODUITS DES INSTANCES DE NORMALISATION 12

VIII. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES 12

1. Ouvrages12
2. Formation12

IX. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC 12

1. Émissions radio, TV, presse écrite12
2. Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, etc.12
3. Produits de médiation scientifique (expositions, stands, jeux, etc.)12
4. Débats science et société12

X. PRODUITS ARTISTIQUES PROPRES À UNE DISCIPLINE 12

1. Créations artistiques théorisées	12
2. Mises en scène	12
3. Films.....	12

C – ACTIVITES DE RECHERCHE 13

I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES 13

1. Direction scientifique de revues, de collections et de séries.....	13
2. Participation à des comités éditoriaux (revues, collections)	13

II. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION 13

1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation	13
2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques	13
3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)	13
4. Évaluation de projets de recherche.....	13

III. ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE 13

1. Activités de consultance	13
2. Participation à des instances d'expertise publiques	13
3. Expertise juridique	13

IV. ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS 13

V. ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS 14

VI. INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES 14

1. Contrats de Recherche & Développement avec des industriels.....	14
2. Conventions CIFRe.....	14
3. Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)	14
4. Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques	14
5. Création d'entreprise, de start-up	14

VII. CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU CARITATIVES 15

1. Contrats européens (ERC et autres appels H2020, etc.) et internationaux (NSF, NEH, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO, etc.).....	15
2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.)	15
3. Contrats avec les collectivités territoriales.....	15
4. Contrats financés dans le cadre du PIA	15
5. Contrats financés par des associations caritatives, des fondations, des établissements privés (ARC, Fondation pour la recherche médicale, Fondation de France, etc.).....	15

VIII. INDICES DE RECONNAISSANCE 15

1. Prix.....	15
2. Distinctions	16
3. Responsabilités dans des sociétés savantes (et des associations professionnelles reconnues du domaine) 16	
4. Invitations à des colloques / congrès à portée internationale, séjours dans des universités ou laboratoires étrangers	16

A – PRÉAMBULE

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Ce document a été élaboré sous la supervision des Conseillers Scientifiques du sous-domaine SHS 4 (Linguistique) au sein du Hcéres. La commission a été composée de manière à représenter les différents domaines et sous-domaines de la discipline. Les associations majeures du domaine ainsi que les deux instances nationales d'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs en sciences du langage, la 7^e section du CNU ainsi que la section 34 CoNRS, ont été conviées. La commission a souhaité prendre en compte non seulement les publications scientifiques mais également les outils élaborés, les bases de données et de connaissances construites, ainsi que les pratiques de recherche, de diffusion, d'évaluation ou d'innovation, la fécondité des activités scientifiques ne se mesurant pas uniquement par la quantité de publications.

Liste des personnalités ayant participé soit au groupe de travail, soit à la relecture du document

- Olivier Baude, professeur à l'Université de Paris-Nanterre, UMR 7114 MoDyCo, TGIR Huma-Num - UMS 3598, Linguistique de corpus ;
- Bernard Bortolussi, maître de conférences HDR à l'Université de Paris-Nanterre, Président de la Société de Linguistique de Paris, UMR 7041 ArScAn - Archéologie et Sciences de l'Antiquité, Syntaxe, grammaire latine
- Saveria Colonna, professeur à l'Université de Paris-Vincennes, UMR 7023 Structures formelles du langage, psycholinguistique ;
- Benoît Crabbé, professeur à l'Université Paris Diderot ; membre junior de l'institut universitaire de France (IUF), CNRS UMR 7110 LLF, TAL ;
- Guillaume Desagulier, maître de conférences HDR à l'Université de Paris-Vincennes, UMR 7114 MoDyCo, membre junior de l'institut universitaire de France (IUF), Président de l'Aflico (association française de linguistique cognitive (2015-2017), Linguistique de corpus
- Hamida Demirdache, Directrice Adjointe Scientifique, InSHS-CNRS ;
- Jonatan Ginzburg, Professeur à l'Université Paris Diderot, Sciences cognitives, intelligence artificielle, TAL
- Nabil Hathout, directeur de recherche au CNRS, Université de Toulouse, Président de la section 34 du CoNRS, TAL ;
- Emmanuelle Huver, professeur à l'Université de Tours, EA 4246 PREFics-Dynadiv, didactique du français
- Alain Peyraube, directeur de recherche émérite au CNRS, UMR 8563 CRLAO, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS, Paris), linguistique du chinois ;
- Alain Rabatel, professeur à l'université Claude-Bernard, Lyon 1 (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education –ESPE de l'Académie de Lyon), CNRS UMR ICAR, linguistique du discours ;
- Pollet Samvellian, Professeur à l'Université de la Sorbonne nouvelle, UMR 7528 Mondes iranien et indien, membre de la 7^e section du CNU
- Jean-Luc Schwarz, directeur de recherche au CNRS, responsable du Pôle Grenoble Cognition, Investigateur principal du projet ERC Speech Unit(e)s, phonétique
- Spector Benjamin, directeur de recherche au CNRS, UMR Institut Jean Nicod, membre de la section 34 du CoNRS, sémantique formelle
- Henry Tyne, MCF à l'Université de Perpignan Via Domitia, président de l'AFLS, acquisition et didactique des langues étrangères ;
- Martine Vanhove, directrice de recherche au CNRS, UMR LLACAN, linguistique de terrain.

Conseillers scientifiques du Hcéres

- Anne Carlier, Professeur des Universités, Université de Lille ;
- Bernard Laks, Professeur des Universités, Université de Paris-Nanterre.

INTRODUCTION

Les sciences du langage sont un sous-domaine des SHS, identifié dans le sous-domaine « Esprit humain, langage, éducation » au Hcéres et représenté par la section 34 du CoNRS (CNRS) ainsi que par la section 7 du Conseil National des Universités (CNU).

Les laboratoires de recherche en linguistique, qu'ils soient associés à l'Université ou au CNRS, ont comme missions principales la production de nouvelles connaissances (en termes de produits de recherche) et la diffusion de ces nouvelles connaissances. Les produits de la recherche en science du langage comportent les publications scientifiques et la diffusion des connaissances. Elles incluent également d'autres produits numériques ou non (détaillés ci-après) correspondant aux diverses pratiques de chacune des communautés actives dans le domaine. Cette énumération n'est pas exclusive et d'autres produits ou pratiques spécifiques peuvent être pris en compte par les experts du domaine ou du sous-domaine.

Ce document vise :

a) à identifier les produits de la recherche en science du langage, notamment ceux qui relèvent de :

1. Productions écrites académiques ;
2. Actions de transfert ou de valorisation ;
3. Formation par la recherche ;
4. Production d'outils, numériques ou non ;
5. Production et diffusion de bases et banques de données ou de connaissances (corpus, thésaurus etc.) ;

b) à proposer aux experts des critères d'évaluation qualitative et quantitative de ces produits.

Les sciences du langage se déploient dans un espace fortement interdisciplinaire et un certain nombre de travaux sont conduits à l'interface d'autres domaines des sciences humaines et sociales (sciences cognitives, philosophie, sociologie, anthropologie, sciences de l'éducation par exemple), des sciences et technologies (physique, intelligence artificielle par exemple) ou avec les sciences de la vie (biologie, neurologie et sciences du cerveau par exemple). Cette interdisciplinarité et cette pluridisciplinarité peuvent se refléter dans des supports de production (revues, conférences etc.) qui peuvent dépasser largement le périmètre strictement disciplinaire des sciences du langage.

B – PRODUITS DE LA RECHERCHE

I. JOURNAUX / REVUES

1. Articles scientifiques

La liste des revues (fichier XL téléchargeable sur le site du Hcéres) et des supports de publication d'articles (revues en ligne) ainsi que leur typologie est élaborée en collaboration avec les instances disciplinaires (CNU 7^e section, CoNRS section 34).

Elle fait l'objet d'une révision périodique par ces instances. Les unités de recherche comme les chercheurs responsables de revues peuvent solliciter le Hcéres pour faire modifier la caractérisation typologique d'une revue.

La caractérisation typologique d'un support en 3 catégories (revue internationale à comité de lecture [AICL], revue nationale à comité de lecture [ANCL], revue sans comité de lecture ou à caractère local [ASCL]) s'apprécie sur des critères uniquement formels de fonctionnement, de diffusion, de sélection et d'évaluation des articles par des pairs. Une revue de type AICL doit avoir un comité de lecture de composition internationale et contenir moins de deux tiers d'articles écrits par des auteurs affiliés à des établissements ou organismes de recherche du même pays. Dans une revue de type ANCL, plus de deux tiers des articles sont écrits par des auteurs affiliés à des établissements ou organismes du même pays. Dans une revue de type local, plus de deux tiers des articles sont écrits par des auteurs affiliés à un même établissement.

Les revues exclusivement sur support électronique sont également prises en compte sur la base des mêmes critères que les revues en version papier.

Les experts d'un domaine ou d'un sous-domaine restent totalement maîtres de l'appréciation argumentée de la qualité d'un support donné, en tenant compte des spécificités des sous-disciplines.

Les unités de recherche proposeront une organisation de leur production scientifique dans ces trois catégories et attireront éventuellement l'attention des experts sur leur classement particulier de tel support dans telle catégorie.

La liste actuelle des revues ne constitue qu'un des éléments d'appréciation pour les comités d'experts. Elle est annexée au présent document.

La prise en compte et l'évaluation de supports de publication ne figurant pas dans la liste actuelle annexée donne lieu à une liste complémentaire. Celle-ci est étudiée à chaque révision et les supports éventuellement réaffectés.

Pour l'évaluation des supports inter- ou pluridisciplinaires par la commission d'actualisation, la typologie propre au domaine, si elle existe, est reprise. Si elle n'existe pas, la commission d'actualisation en propose et en justifie une. Dans tous les cas elle est portée sur la liste complémentaire qui abonde la révision périodique.

Pour les publications faisant apparaître plusieurs auteurs, le rang de signature pourra être pris en compte si l'ordre n'est pas alphabétique.

2. Articles de synthèse / revues bibliographiques

Dans certains cas laissés à l'appréciation des experts, des articles dits de synthèse, peuvent être considérés comme des produits de la recherche au même titre que les articles scientifiques en fonction de leurs qualités particulières.

3. Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques)

La publication des résultats de recherche dans des revues dites professionnelles ou de vulgarisation sera prise en compte, tant en qualité qu'en quantité, plutôt comme un vecteur de diffusion de savoirs que comme un produit de la recherche. Les experts analyseront la capacité des unités de recherche à diffuser leurs travaux dans les milieux socioprofessionnels et dans le monde socioéconomique.

4. Autres publications numériques (carnets de recherche, blogs scientifiques etc.)

Les autres publications numériques (carnets de recherche, blogs scientifiques, sites d'un projet de recherche) peuvent être considérées comme des productions scientifiques lorsque ces publications sont soumises à une expertise scientifique. À défaut elles peuvent être répertoriées dans la catégorie IX « produits destinés au grand public ».

II. OUVRAGES

1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions

Les monographies scientifiques qui synthétisent une thématique de recherche et qui apportent de nouvelles perspectives de formation, sont reconnues comme produits de la recherche.

L'auteur et, s'il y a lieu, l'unité doivent indiquer s'il s'agit :

- d'ouvrages scientifiques constituant un texte unique et homogène, signés en nom propre, présentant une recherche originale sur une question ou sur une thématique et destinés à un public restreint de spécialistes ;
- d'ouvrages, signés en nom propre, faisant la synthèse d'autres travaux scientifiques pour présenter l'état d'une question ou d'une thématique de recherche ;
- d'ouvrages scientifiques constituant un texte unique et homogène, signés par plusieurs auteurs ;
- d'une synthèse de la littérature relative à un domaine de connaissance particulier, apportant une plus-value pour un public particulier ;
- d'une contribution épistémologique, théorique, méthodologique originale (d'un point de vue disciplinaire, pluri- ou interdisciplinaire).

Le cas échéant, on pourra s'appuyer sur certains critères pour en évaluer la qualité :

- présence d'un processus d'évaluation externe explicite (qui fait défaut dans le cas des publications à compte d'auteur, lesquelles ne peuvent donc être comptabilisées comme des produits de la recherche évalués par des pairs) ;
- notoriété de l'éditeur ou de la collection ;
- respect des exigences des domaines scientifiques de référence.

Les éditions critiques et traductions, dans la mesure où celles-ci sont associées à un travail de reconstruction et d'analyse historique, textuelle et doctrinale peuvent être prises en compte. Pour cela, les experts évalueront la qualité scientifique de l'introduction ou de la présentation et de l'appareil critique.

On distinguera les monographies et ouvrages de recherche des ouvrages ayant pour objectif la diffusion des savoirs ou des résultats de la recherche ou encore les productions à finalités pratiques (manuels didactiques), qui sont à répertorier en rubrique VIII.

2. Direction / édition scientifique

La direction d'ouvrages associant différents auteurs sera prise en compte. La renommée de la collection, la présence d'un processus d'évaluation externe explicite et le degré de sélectivité des contributions à l'ouvrage constituent des indices de qualité.

L'édition d'ouvrages comme la direction de collection seront pris en compte au titre d'une activité d'animation et ou de diffusion de la recherche.

Les directions de numéros thématiques de revues, permettant de rendre visible une thématique de recherche au sein du laboratoire, tout en étant soumises à une expertise externe, seront particulièrement valorisées.

3. Chapitres d'ouvrage

Les chapitres d'ouvrages traitant d'une thématique de recherche et associant différents auteurs (contribution épistémologique, théorique, méthodologique originale d'un point de vue disciplinaire, pluri- ou interdisciplinaire) sont pris en compte.

La nouveauté et l'originalité de l'approche sont des éléments qualitatifs qui sont laissés à l'appréciation des experts. L'évaluation par les pairs (processus d'évaluation externe explicite) doit relever d'un niveau d'exigence et d'explicitation équivalent à celui des articles de revues. On optera pour la même typologie, selon les mêmes catégories, que pour les articles de revues (collection ou série à comité de lecture [AICL], collection ou série nationale à comité de lecture [ANCL], collection ou série sans comité de lecture [ASCL]). On précisera s'il y a eu une sélection suite à une évaluation (sur résumé, sur texte).

4. Contributions à des « Handbooks »

Les « Handbooks » constituent un genre en vogue dans le monde anglo-saxon surtout et sont souvent édités par des maisons d'édition prestigieuses. Ce ne sont pas à proprement parler des ouvrages de vulgarisation, mais des publications qui offrent un état de l'art d'une sous-discipline, d'un domaine thématique ou d'une approche théorique. Ils s'adressent également à des spécialistes de la sous-discipline ou du domaine en question.

Les chapitres ne relèvent pas nécessairement d'une recherche personnelle, mais dressent dans tous les cas un état de l'art auquel l'auteur a le plus souvent substantiellement contribué.

On précisera, s'il y a eu, une sélection des auteurs sur la base de leur recherche antérieure. Les chapitres pris en compte ont fait l'objet d'une évaluation par des pairs, ayant pour objectif d'améliorer le texte et/ou de le rendre conforme à ce qui est attendu dans le cadre du projet de publication.

Les contributions à des manuels sont prises en considération à un double titre : elles constituent l'indice du rayonnement scientifique de l'auteur et correspondent aussi des productions scientifiques évaluées par des pairs, même si elles ne reflètent qu'en partie une recherche personnelle de l'auteur.

On distinguera ce type de manuels des ouvrages plus clairement de vulgarisation scientifique, comme les encyclopédies ou les manuels plus proprement didactiques. Ces dernières publications sont prises en compte dans les rubriques VIII et IX.

5. Thèses publiées / éditées

Les manuscrits des thèses soutenues, déposées sur des sites *ad hoc* ou publiés dans des collections de thèses (par exemple LOT aux Pays-Bas), sont considérés comme des produits de la recherche. Il en va de même des habilitations à diriger des recherches (HDR) déposées sur un site publiquement accessible comme HAL. Si la thèse ou un manuscrit réalisé dans le cadre de l'HDR est publié sous forme d'un livre faisant l'objet d'une nouvelle expertise, cette publication sera évaluée dans la rubrique II.1.

III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE

1. Communications à des colloques, ateliers et journées d'études

L'importance des colloques dans la diffusion de la production scientifique est très variable selon les domaines et sous-domaines. Elle devra être prise en compte par les experts. Dans certains domaines, tels que le TAL, une communication à un colloque prestigieux et très sélectif vaut autant sinon plus qu'un article de revue. La sélectivité du colloque ou de la conférence et son positionnement académique constituent donc des critères importants, de même que l'originalité, l'aspect novateur, les ruptures théoriques et méthodologiques proposées. Une attention particulière sera portée aux conférences plénières sur invitation publiées.

S'agissant des indices de qualité, les éléments suivants doivent être examinés :

- colloque sur invitation ou donnant lieu à un appel à communication ouvert et public ;
- présence d'un processus d'évaluation externe explicite (aucune, en simple aveugle, en double aveugle, simple non anonymisé, double non anonymisé) ; cette évaluation pouvant se faire soit au moment de la soumission, soit au moment de la publication, soit aux deux étapes ;
- statut du document tenant lieu de proposition de communication (résumé de quelques lignes, d'une page A4, article court, article long) ;
- existence d'un comité de lecture identifié et caractère international de ce comité ;
- taux de sélection ;
- caractère récurrent de l'événement ; le cas échéant, âge du colloque et fréquence de la récurrence.

S'agissant des conférences invitées, le terme recouvre des réalités différentes. Il est important de distinguer les différents cas de figure, en ajoutant les acronymes C-KEY et C-INV dans les deux premiers cas.

- (C-KEY) communication donnée à une conférence internationale à l'invitation du Comité d'organisation en session plénière (« keynote speaker ») : elle relève un rayonnement scientifique et montre que l'invité a une notoriété dans son domaine de spécialité ;
- (C-INV) communication donnée à une conférence internationale sur invitation des organisateurs d'une session thématique ou workshop (« invited speaker ») ; elle relève un rayonnement scientifique et montre que l'invité a une notoriété dans son domaine de spécialité ;
- conférence invitée dans un laboratoire de recherche externe ou devant une société savante en France ou à l'étranger ; elle témoigne du rayonnement national ou international du conférencier et peut constituer un produit de recherche ;
- participation à un colloque ou journée d'études sur invitation (sans sélection) ;
- intervention dans des séminaires de master, doctoraux ou dans les séminaires de son propre laboratoire de recherche ; elle relève de la formation à la recherche ;
- conférences devant des sociétés professionnelles, destinée à vulgariser la recherche ; elles relèvent de la rubrique IX.

2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès

On désignera ces produits par les sigles suivants :

- C-ACTI : Communications avec actes dans un congrès international ;
- C-ACTN : Communications avec actes dans un congrès national.

Les actes de colloques qui font l'objet de publications après un processus d'évaluation sont reconnus par la communauté internationale et sont référencés dans des bases de données. Ils sont pris en compte par les experts. Comme indiqué *supra* (colloques) on évaluera la sélectivité du colloque ou de la conférence, son positionnement académique, de même que l'originalité, l'aspect novateur, les ruptures théoriques et méthodologiques de l'intervention publiée. Une attention particulière sera portée aux conférences plénières sur invitation qui sont publiées.

Concernant la publication issue du colloque ou de la journée d'études, les éléments suivants sont à prendre en compte parmi les indices de qualité :

- existence d'un processus de sélection des communications présentées au colloque ;
- type d'évaluation par les pairs ;
- notoriété de l'éditeur, de la collection ou de la revue (n° thématique) ;
- statut des actes : pré-actes (articles rédigés préalablement à la communication) ou post-actes (articles rédigés à la suite de la communication) ;
- existence d'une nouvelle évaluation de la version écrite de la communication
- respect des exigences des domaines scientifiques de référence ;
- présence dans ces productions d'un appareil critique lisible, rationalisé (notes et références bibliographiques) s'appuyant sur les références francophones ou étrangères incontournables ;
- affichage des critères de sélection ;
- notoriété de l'association organisatrice.

3. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche

On désignera ces produits par les sigles suivants :

- C-COM : Communications orales sans actes dans un congrès international ou national ;
- C-AFF : Communications par affiche dans un congrès international ou national.

Les présentations orales sans actes ainsi que les communications par affiche sont prises en compte par les experts. Pour les communications par affiche, la présence d'un processus de sélection et de classement est prise en compte. Les présentations en réserve issues d'un processus de sélection sont prises en compte comme telles.

L'édition d'actes de conférences ou de colloques qui nécessite un travail d'organisation (notamment un processus d'évaluation des différentes contributions) est prise en compte en tant qu'activité d'animation et de diffusion de la recherche.

On distinguera :

- l'édition d'actes d'un colloque sur invitation (pas de sélection par les pairs) ;
- l'édition d'actes d'un colloque sélectif avec procédure d'évaluation externe explicite sur la base d'articles longs.

On retiendra comme indices de qualité les éditeurs scientifiques constitue une contribution originale, elle est, et non le volume dans son ensemble, considérée comme une production scientifique :

- la présence d'un processus d'évaluation externe explicite ;
- la notoriété de l'éditeur et de la collection ;
- le respect des exigences des domaines scientifiques de référence ;
- le degré de sélectivité des contributions à l'ouvrage ;
- un indice de refus de propositions.

La production de supports (vidéos, diaporamas, expositions, etc.) permettant une diffusion des produits de la recherche pourra être prise en compte au titre de la diffusion des produits de la recherche. Ces productions devront explicitement reposer sur des recherches scientifiques originales (méthodes, expertises, etc.) et contribueront à les rendre accessibles pour les publics concernés.

IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES

1. Prototypes et démonstrateurs

Ce type de produits est à prendre en compte lorsqu'il fait suite à des recherches originales. Il est recommandé de les valoriser à travers des publications.

2. Plateformes et observatoires

Les plateformes sont des ensembles cohérents d'équipements et de ressources destinés à l'observation, à la mesure ou à l'expérimentation et, le cas échéant, au calcul intensif, au stockage et au partage de données. La participation à des plateformes et leur utilisation sont des éléments à prendre en considération. Il peut également s'agir de dispositifs techniques alliés à des compétences d'ingénierie de haut niveau, qui constituent une instrumentation spécifique et mutualisée au service de communautés.

Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier la maturité de la plateforme, sa pérennité, son ouverture, son originalité et sa reconnaissance par un organisme de recherche ou par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (plateformes reconnues ou hébergées par une infrastructure de recherche), voire par les collectivités territoriales.

Parmi les indices de qualité, on retiendra la présence d'un dispositif de gouvernance, son degré d'ouverture sur l'extérieur ou le taux d'utilisation de la plateforme.

V. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES

1. Outils logiciels (applications finalisées, scripts, etc.)

Les outils logiciels (applications finalisées, logiciels ou scripts) sont d'autant mieux reconnus qu'ils ont fait l'objet d'un dépôt à l'Agence pour la Protection des Programmes (APP) ou dans une forge logicielle ou un entrepôt d'archives ouvertes qui en assure la pérennité et l'accessibilité.

Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier l'originalité du logiciel, sa documentation, son caractère ouvert, sa diffusion et son impact dans la communauté.

2. Bases de données / Cohortes

La constitution des bases de données, sa mise à disposition des chercheurs, son caractère ouvert, interopérable, pérenne et évolutif est à prendre en compte. On évaluera notamment son impact au sein de la communauté considérée.

3. Corpus

La construction de corpus constitue une production scientifique importante. Elle représente une activité de recherche de plein exercice, prise en compte en tant que telle et intégrée au bilan des unités évaluées. Différents critères qualitatifs et quantitatifs permettent d'apprécier l'importance des bases de données et des corpus, et d'évaluer le respect des principes qui régissent la science ouverte le cas échéant.

Accessibilité

Un corpus qui ne serait pas accessible ne pourra être considéré¹. La seule appréciation qui pourra en être faite sera, indirectement, à travers les publications associées à sa conception ou à son exploitation. Sinon, pour les corpus dont la consultation est restreinte, soit pour des raisons de confidentialité, soit pour la protection des ayants-droit, un droit d'accès doit pouvoir être ouvert aux experts au moment de l'évaluation. L'accessibilité, qui doit concerner les données et les métadonnées, correspond, en dehors des possibilités de consultation, à une série de critères détaillés dans les paragraphes suivants.

Identifiant

Un corpus requiert une identification qui représente, transposé en informatique, l'équivalent de la cote des livres. L'attribution d'un identifiant pérenne, qui réponde aux normes établies au moment de l'évaluation, est la meilleure façon de le distinguer, de le localiser, de le citer, d'éviter les risques de doublonnage et de retracer ses usages. Cette désignation suppose un dialogue entre le producteur d'archive et l'instance qui en assure la conservation.

Dépôt

La conservation, même si elle est assurée en local, est à considérer à une échelle qui soit à la taille d'Internet pour des raisons de sécurité, de pérennisation, de visibilité et de facilité de consultation. Elle inscrit dans le temps un cycle de vie du corpus incluant versionnages et mises à jour. Le dépôt du corpus auprès d'un centre qualifié, garant de la conservation, de la protection et de la maintenance des ressources est un critère essentiel d'appréciation. Outre l'attribution d'identifiants et l'accessibilité, cette solution facilite le moissonnage par les moteurs de recherche, en particulier ISIDORE.

Métadonnées

Les métadonnées sont inséparables du corpus et les informations qu'elles livrent, par leurs qualités descriptives et leurs capacités de contextualisation, seront l'un des éléments contribuant à l'appréciation globale portée sur le produit. On distinguera ce qui concerne :

- la construction scientifique de l'échantillon et l'approche réflexive ;
- le statut juridique de la ressource, la titulature et les possibilités d'exploitation ;
- les procédés d'acquisition (matériel, logiciel, chaîne de traitement, etc.) ;
- le mode de représentation (format et encodage) en privilégiant l'usage de logiciels libres ;
- la cartographie des liens avec d'autres types de données ou d'autres corpus.

Licences

Selon les licences régissant l'utilisation des logiciels employés pour la réalisation du corpus, les données seront plus ou moins réutilisables et les agents qui ont participé à leur collecte, à leur traitement et à leur enrichissement se trouveront mieux ou moins bien protégés. Déclarer les logiciels mis en œuvre permet de maîtriser les aspects juridiques et techniques de la réexploitation des ressources.

Interopérabilité

L'interopérabilité accroît les possibilités de valorisation des corpus en les rendant exploitables par un plus grand nombre de chercheurs issus de champs disciplinaires différents. Cela suppose des choix de codage et de format de numérisation qui facilitent une diffusion maximale.

Quantité

Les indications quantitatives sont généralement les premières déclarées. La valeur de l'argument est variable : les enregistrements et les transcriptions d'une langue peu ou pas décrite représentent un investissement sans commune mesure avec le moissonnage de textes effectués sur Internet. Même si

¹ Le fait que pour l'accès soit requis un mot de passe obtenu sur simple demande ou moyennant le paiement d'un abonnement ne signifie pas que le corpus ne soit pas accessible.

L'étalonnage est délicat, l'appréciation portera plutôt sur du temps/chercheur en incluant le travail accompli par les doctorants, les ingénieurs et les personnels contractuels. La récapitulation en nombre de mots (nombre d'heures pour les corpus multimédia) pourra être affinée en attribuant aux différents modules du corpus, dans le cas d'un traitement différencié, le nombre et le type d'annotations.

Degré d'enrichissement

En partant des modalités d'encodage des données, en particulier dans l'attention portée aux efforts de normalisation (par ex. le recours à la TEI ou Text Encoding Initiative) et à la préservation des possibilités de réexploitation et d'interopérabilité, on tiendra compte dans l'évaluation de l'enrichissement apporté par les annotations, qu'elles soient phonologiques, morphologiques, syntaxiques, sémantiques, etc. La différence des temps de travail requis par ces opérations sera évaluée dans les exigences spécifiques de chacun des niveaux et dans la compatibilité des annotations avec des modèles existants, par conversion ou correspondance.

Outils de traitement des corpus

Seront aussi compris dans l'évaluation l'élaboration d'outils, tant d'exploration que d'annotation. Les attentes en matière d'accessibilité, de licences et d'interopérabilité sont identiques à celles déclarées dans d'autres parties de ce document. Concernant les logiciels, on sera attentif à leur qualité de standardisation et à leur interfaçage avec d'autres logiciels.

Qualité et visibilité

En l'absence d'une expertise équivalente à celle réalisée par un comité de lecture, différents critères sont à prendre en compte :

- un corpus gagne à être intégré à une plate-forme ou à un centre de ressources, ce qui nécessite qu'il soit conforme aux exigences du centre de dépôt et aux besoins de consultation ;
- un argument déterminant est l'utilisation qui a été faite des données et la démonstration de leurs qualités heuristiques, et donc la fréquence avec laquelle un corpus est cité dans les productions scientifiques ;
- on pourra distinguer les corpus qui ont servi à la production de travaux de ceux qui auront été intégrés dès le départ à un programme de recherche dont ils sont l'un des éléments ; pour les derniers, leur utilisation dans des productions scientifiques au-delà de la durée du projet et par des chercheurs n'ayant pas participé au projet de recherche est également importante ;
- un corpus peut être rendu visible pour la communauté internationale par le fait qu'il soit présenté à l'occasion de colloques ou dans des publications à caractère méthodologique.

Valeur scientifique et patrimoniale

Enfin, en linguistique, un corpus n'est pas une fin en soi. Il ne peut être considéré comme une production de plein droit qu'à la condition d'être une contribution à la recherche scientifique (analyses), technologique (développement d'outils, applications didactiques) et patrimoniale.

Comité d'éthique

Les protocoles et méthodologies de recherche, de collecte de données, de stockage et de mise à disposition des données doivent être conformes à la législation et au cadre réglementaire en vigueur. La présence d'un comité d'éthique, ou de toute instance en tenant lieu, sera prise en compte par les experts.

4. Outils d'aide à la décision

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

VI. BREVETS, LICENCES ET DECLARATIONS D'INVENTION

Brevets et licences sont des produits reconnus dans des actions de pré-valorisation. Ils sont d'autant mieux reconnus qu'ils couvrent une zone géographique étendue. Le statut du brevet doit être mentionné pour que les experts puissent en apprécier la valeur.

Les formes retenues, et dont la valeur ajoutée augmente, sont indiquées ici dans un ordre hiérarchique croissant d'importance :

- le **brevet déposé**, qui est un produit de la recherche caractérisé ; la déclaration par les unités/équipes des brevets déposés au cours du contrat constitue un facteur différenciant ;

- le **brevet délivré**, qui est validé, après analyse scientifique, par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), par l'Office Européen des Brevets ou un autre office de brevets ; parmi les indices de qualité, on pourra apprécier en particulier le nombre de citations éventuelles dans d'autres brevets, ou publications, et leur extension internationale ou non ;
- le **brevet valorisé**, qui constitue l'aboutissement d'un brevet délivré ; parmi les indices de qualité, on pourra apprécier en particulier le montant du programme de maturation conduit par une structure *ad hoc* (organisme de transfert, SATT, autre) en vue du transfert vers une entreprise, ou les conditions financières de l'accord de transfert (licence, cession, option sur licence, autres) signées avec un partenaire économique.

VII. RAPPORTS D'EXPERTISES TECHNIQUES, PRODUITS DES INSTANCES DE NORMALISATION

Certains organismes mettent en valeur les rapports d'expertise, rapports qui peuvent engager la responsabilité du ou des signataires (Union Européenne, Conseil de l'Europe, ministères, organisme scientifique étranger labellisé, sociétés savantes ou associations professionnelles, collectivités territoriales, associations, etc.). Ces rapports sont reconnus comme des indices de participation active à la vie scientifique de la communauté au niveau national ou international.

VIII. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES

1. Ouvrages

Il est important de valoriser et d'investir la recherche dans des manuels et ouvrages didactiques. Les ouvrages à caractère didactique sont d'autant mieux reconnus comme produits de la recherche qu'ils visent un niveau de formation de type master et doctorat.

2. Formation

Les formations, lorsque l'adossement à la recherche est avéré, sont reconnues comme produits de la recherche.

Elles peuvent prendre la forme d'intervention en présence (interventions dans des sessions de formations professionnelles, notamment d'enseignants) ou de dispositifs d'enseignement à distance ou basés sur les nouvelles technologies (*moocs, e-learning, cours multimédia, capsules vidéo, etc.*).

IX. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC

Ces produits ont une valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche. Ils contribuent notamment à la visibilité de l'unité et à l'interaction avec son environnement socio-économique et culturel.

1. Émissions radio, TV, presse écrite
2. Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, etc.
3. Produits de médiation scientifique (expositions, stands, jeux, etc.)
4. Débats science et société

X. PRODUITS ARTISTIQUES PROPRES À UNE DISCIPLINE

D'autres produits à prendre en considération, le cas échéant :

1. Créations artistiques théorisées
2. Mises en scène
3. Films

C – ACTIVITES DE RECHERCHE

I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES

1. Direction scientifique de revues, de collections et de séries

Cette activité est reconnue comme activité de recherche. Il convient de distinguer entre trois instances : le directoire (*Board*) éditorial, le comité éditorial et le comité de lecture.

2. Participation à des comités éditoriaux (revues, collections)

Cette activité éditoriale est à prendre en considération par les comités d'évaluation. Elle l'est d'autant plus s'il s'agit d'une revue reconnue dans sa spécialité.

II. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation

La participation à des instances d'évaluation (Hcéres, CoNRS, CNU, etc.) est un observable reconnu et gage de l'implication des membres de l'unité dans la vie de leur communauté scientifique.

2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)

La participation à des comités d'évaluation (ANR, Hcéres, ERC, etc.) est un observable reconnu par les experts comme une activité de recherche.

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

4. Évaluation de projets de recherche

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

III. ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

1. Activités de consultance

L'activité de consultant est reconnue comme activité de recherche si, par-delà l'implication d'une personne, elle constitue une valeur ajoutée pour la politique scientifique de l'unité.

2. Participation à des instances d'expertise publiques

La participation à des instances d'expertise est considérée comme une activité de recherche.

3. Expertise juridique

Ce type d'activités est à prendre en considération le cas échéant.

IV. ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS

L'organisation de colloques est reconnue comme activité d'animation de la recherche. Le nombre de participants et leur recrutement international, la renommée des conférenciers invités, la qualité de la procédure de sélection et le caractère international de ce comité sont des critères permettant d'apprécier la qualité de l'organisation.

V. ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS

L'accueil de post-doctorants et de chercheurs (mise à disposition, délégation) s'apprécie comme des indices d'attractivité de l'unité.

Il est important, en outre, de considérer les actions de collaborations entre unités de pays distincts, qui permettent de mettre en place des programmes d'échanges ou des thèses en cotutelle.

La qualité dépend du niveau des chercheurs et post-doctorants étrangers accueillis par l'entité. La participation des post-docs ou chercheurs invités à des publications ou à des projets et activités de recherche est prise en compte.

VI. INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le transfert et la valorisation peuvent s'effectuer à travers plusieurs formes de partenariat :

- les laboratoires communs représentent un partenariat abouti, qui s'inscrit dans la durée et confère une visibilité internationale ;
- les unités mixtes de recherche avec un partenaire socio-économique, industriel ou du secteur médical illustrent également un partenariat intégré entre l'unité et le monde socio-économique, l'industrie ou le secteur médical ; ce partenariat est établi par un contrat, qui repose sur le partage des ressources et des produits de la recherche ;
- le pilotage de consortiums avec participation d'industriels ou d'acteurs socio-économiques dans le cadre de contrats nationaux (ANR, etc.) ou internationaux ;
- la signature de contrats de recherche ou de valorisation avec un partenaire socio-économique, industriel ou médical, lorsque l'adossement à la recherche est avéré (ceci la distingue des prestations de service) ;
- la convention entre l'unité et une entreprise dans le cadre d'une convention CIFRe ;
- le partenariat de l'unité avec des industriels dans le cadre des activités programmées par un institut Carnot.

Plus généralement, les initiatives visant à favoriser les échanges avec le monde socio-économique sont à prendre en compte (création et animation de réseaux incluant des acteurs socioéconomiques).

1. Contrats de Recherche & Développement avec des industriels

C'est sur un sujet précis que des contrats Recherche & Développement avec des industriels sont établis. Il importe que la confidentialité et la propriété intellectuelle soient préservées, avec l'appui des services Valorisation des tutelles concernées. Souvent de tels contrats sont corrélés à une thèse CIFRe, auquel cas le contrat d'accompagnement doit être explicite.

2. Conventions CIFRe

Les doctorats bénéficiant d'une convention CIFRe sont pleinement pris en compte pour l'évaluation de l'implication de l'unité dans la formation doctorale. L'obtention de conventions CIFRe est également un élément permettant d'apprécier les interactions avec les acteurs socio-économiques.

3. Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)

Il s'agit d'une activité de longue haleine ; aussi, la création de ces laboratoires doit être reconnue à sa juste valeur. Il importe de comprendre comment, au moyen d'un laboratoire commun, le savoir-faire peut être échangé, tout en préservant l'intérêt et la politique de chaque partenaire.

4. Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques

Ce type d'activités est à prendre en considération le cas échéant.

5. Création d'entreprise, de start-up

Cette activité de valorisation doit être analysée dans la durée. Il convient d'apprécier comment s'effectue l'évolution en termes d'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de l'unité, mais également en termes de valeur ajoutée pour l'unité.

La création d'entreprise est une étape structurante pour une unité de recherche, dont la valeur doit être reconnue par les experts.

Les unités et équipes devront préciser si leurs personnels sont à l'origine de la création d'une start-up, s'ils y assument à titre personnel des responsabilités de consultant, de conseiller scientifique (article 25.2 de la loi sur l'innovation) ou de dirigeant (article 25.1), et la part d'ETP dévolue à cette activité.

VII. CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU CARITATIVES

Pour apprécier la qualité de ces contrats, on prendra en considération :

- la responsabilité du pilotage et le niveau d'implication scientifique dans des projets internationaux et nationaux ;
- le rôle de leader dans des réseaux, des réseaux d'excellence des communautés, des associations porteuses de projet, d'infrastructures ou de centres d'intérêt scientifiques ou techniques, à l'échelle internationale, nationale ou régionale.

1. Contrats européens (ERC et autres appels H2020, etc.) et internationaux (NSF, NEH, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO, etc.)

Dans le contexte des contrats européens, un indice de qualité concerne les ERC, mais aussi les résultats des autres appels H2020. Il faut également souligner l'importance des actions internationales souvent inaugurées par des échanges. Leur degré de prise en compte augmente si ces actions sont des réponses à des appels internationaux, qui sont couronnées de succès.

Dans le cas de contrats collaboratifs, la coordination du contrat est un indice de qualité important.

2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.)

Dans le cadre d'appels des projets d'investissement d'avenir (PIA), la labellisation en tant que LabEx, EquipEx, etc. est un indice de qualité.

S'agissant des contrats nationaux (différents types de contrats ANR, etc.) et des réponses à d'autres appels d'offres (régionales, d'associations ou de fondations, etc.), il importe de préciser si l'unité est coordinatrice ou partenaire. Le montant et les effectifs engagés au sein de l'unité sont des indicateurs importants.

Le succès à des appels lancés par les organismes (par exemple PEPS « Projets Exploratoires Premier Soutien » du CNRS, ou PICS « Projet International de Coopération Scientifique ») ou à des appels relevant de la politique des établissements doit également être pris en considération par les experts.

3. Contrats avec les collectivités territoriales

Certaines régions soutiennent fortement la recherche au moyen du CPER. Les contrats ainsi obtenus peuvent être importants. Cependant, il est essentiel pour une unité d'avoir un portefeuille de contrats diversifiés impliquant aussi bien les collectivités territoriales que les instances de financement nationales et internationales.

4. Contrats financés dans le cadre du PIA

IdEx, LabEx, EquipEx, SATT, IRT sont des sources de financement de contrats qu'il importe de valoriser, tout en mentionnant la part de responsabilité de l'unité, le montant et les moyens humains engagés et les bénéfices attendus pour l'unité.

5. Contrats financés par des associations caritatives, des fondations, des établissements privés (ARC, Fondation pour la recherche médicale, Fondation de France, etc.)

Ce type de contrats est à prendre en considération le cas échéant.

VIII. INDICES DE RECONNAISSANCE

1. Prix

Les prix internationaux, les prix de l'Académie des Sciences, les prix de sociétés savantes sont des critères de qualité. On peut également mentionner les prix de thèses délivrés par des associations scientifiques.

2. Distinctions

On prendra en considération les médailles du CNRS, les nominations à l'IUF, à l'Académie des Sciences (en France ou dans un autre pays) ou des sociétés savantes prestigieuses.

3. Responsabilités dans des sociétés savantes² (et des associations professionnelles reconnues du domaine)

Les responsabilités au sein de sociétés savantes — par exemple Académie des Sciences (en France ou dans un autre pays), — sont considérées comme des activités de recherche. La renommée de la société, la durée et le niveau de l'engagement sont des indicateurs de qualité.

4. Invitations à des colloques / congrès à portée internationale, séjours dans des universités ou laboratoires étrangers

Les conférences sur invitation sont considérées comme des produits de la recherche. On les déclinera selon différentes catégories, d'importance inégale : les conférences plénières, les conférences effectuées lors de sessions sur invitation et les séminaires sans actes.

² Association d'experts d'une discipline. Les sociétés savantes favorisent les relations entre spécialistes, le développement des recherches et la diffusion de l'information scientifique par l'organisation de colloques ou de publications.